Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 17 Joumada I 1446
19 Novembre 2024

N° 134

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2755**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2755**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2758**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2762**
Homologation de résolutions **2763**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2764**
Avis aux créanciers **2769**
Convocations
Sociétés anonymes **2770**
Sociétés communautaires **2772**
Autres sociétés **2772**
Actes Administratifs
Avis au public **2772**
Divers
Avis au public **2773**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Communautaire

Dénomination : Développement de l'Artisanat et Revitalisation du Tourisme D'art Joud

Type de la société : Société Communautaire locale

Montant du Capital souscrit : 10.000 Dinars.

Siège social : Librairie Ennajeh - Rue Salem Bouguerra - Moknine

Objet : Développement de l'artisanat et animation touristique.

Durée : 99 ans.

Date du dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 12/11/2024 au greffe du tribunal de première Instance de Monastir sous dossier n°6

Nombre des parts à souscrire : 50 parts

Valeur nominale de la part : 200 dinars

Date de tenue de l'assemblée constitutive et la souscription : 27/11/2024 au siège social de la société.

Fondateur :

- Oualid Ben Jawahdou
- Housseme Zouaghi
- Radhouene Ben Jawahdou
- Soumaya Beyrem
- Kais Essafi
- Najet Hassayoun.

2024S01465SODB1

Avis au public

Objet : Souscription pour la création d'une Société locale Communautaire

Dans le cadre de la constitution d'une Société Locale Communautaire dans la région de La Marsa, Monsieur Nasser Ben Wahida, en sa qualité de responsable de sa constitution, informe les résidents de la région qu'ils peuvent souscrire à cette société, qui présente les informations suivantes :

- Nom de la société : Safsaf Transport

- Adresse prévue pour le siège de la société : Rue Imam Ibn Arafah, Impasse Ibn Chaaban, La Marsa

- Capital de souscription : 10 Mille dinars

- Objet de la société : Transport collectif de personnes et transport scolaire

- Durée de la société : 99 ans

- Date et lieu de dépôt du projet de contrat de constitution : 10 juin 2024, au Tribunal de Première Instance de Tunis

- Nombre de parts à souscrire et montant à verser immédiatement : 50 parts

- Montant requis : 10 Mille Dinars

- Valeur nominale des parts à émettre : 200 Dinars

Conditions de distribution des bénéfices et réserves en cas de réalisation de bénéfices par la société communautaire :

- Affecter 15 % sous forme d'Epargnes obligatoires jusqu'à ce qu'elles atteignent 50 % du capital de la société locale communautaire.

- Consacrer 20 % aux activités sociales, culturelles et environnementales.

En cas de montants restants, et après décision de l'assemblée générale, il est possible de distribuer des bénéfices dans la limite de 35 %, dans les trois mois suivant l'assemblée générale.

Banque où seront déposés les fonds issus de la souscription : Banque Tunisienne de Solidarité, Agence Lafayette, Numéro de compte courant : 0000001346450.

Les fondateurs :

- Nasser Ben Wahida, titulaire de la carte d'identité nationale n° 05425536
- Lotfi Oueslati, titulaire de la carte d'identité nationale n°00317581
- Nagia Kandil, titulaire de la carte d'identité nationale n°05490467
- Mohamed El Faleh Abidi, titulaire de la carte d'identité nationale n°05466934
- Bassem Ennawi, titulaire de la carte d'identité nationale n°00958933
- Malek Abidi, titulaire de la carte d'identité nationale n°05468811.

2024402807SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE IBEROSTAR TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 100.000 dinars

Siège social : Hôtel Averroès - 8052 Yasmine Hammamet - Bouficha - Sousse

Identifiant Unique : 0633890P

Suivant P.V du Conseil d'administration du 27/9/2023 (enregistré à la Recette des finances Bouficha le 26/8/2024 sous Qn°M024104 Enreg n°24800745)

Les administrateurs ont décidé de renouveler le mandat de Monsieur Luis Miguel OTERO en sa qualité de Président du Conseil pour la durée de son mandat d'administrateur.

Suivant P.V du Conseil d'administration du 27/6/2024 (enregistré à la Recette des finances Bouficha le 26/8/2024 sous Qn°M024103 Enreg n°24800744)

Les administrateurs ont décidé de renouveler le mandat de Monsieur Pedro Serra CLADERA en sa qualité de Directeur Général pour un mandat de trois (3) années.

Dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous I.U n°0633890P sous dossier n°2024102082 le 4/9/2024.

2024R02845SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

SOCIETE CLINIQUE EL YOSRI

Société anonyme

Au capital de 3400 000 DT

2 Rue Gaza Avenue Palestine Cité Ennour - Gafsa

Identifiant Unique : 1536287P

Montant de l'augmentation du capital social : Un montant global en numéraire de 6 900 000 DT,

Objet social : Polyclinique Multidisciplinaire

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 octobre 2024 a été déposé au Centre National du registre des Entreprises de Tunisie le 8/11/2024 sous le Numéro n°AC 71622024

Nombre d'actions à souscrire : 6900 000 actions nominatives nouvelles à souscrire en numéraire et par conversion de créances.

- 5 900 000 actions en numéraires

- 1 000 000 par conversion de créances

Valeur nominale des actions à émettre : 1 DT chacune de valeur nominale

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dument habilité à cet effet.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque Zitouna agence Gafsa dans un compte indisponible sous le numéro 25059000000112210249.

Délai de souscription : l'ouverture de la souscription des actions nouvelles sera à partir du quinzième (15j) jour à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai.

- La souscription et la libération du quart (1/4) au plus tard dans les trois mois à compter de la date d'ouverture des souscriptions et le reste dans un délai maximum de cinq (5) ans.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société 2 Rue Gaza - Avenue Palestine - Cité Ennour - Gafsa.

2024R02854SANB2

Démarrage des souscriptions

SICAV CAPITALISATION PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 1872326C

Identification fiscale : 000MN1872326/C

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 Parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Agrément du CMF n°50 -2023 du 13 Juillet 2023

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des actions de SICAV CAPITALISATION PLUS aura lieu le 04 décembre 2024

SICAV CAPITALISATION PLUS présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination	SICAV CAPITALISATION PLUS
Forme juridique	Société d'Investissement à Capital Variable
Catégorie	Obligataire
Type de l'OPCVM	OPCVM de capitalisation
Objet	la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.
Législation applicable	- Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
	- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif au Organismes de Placement Collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Siège social	2, Rue de Turquie - 1001 - Tunis
Capital initial	1.000.000 Dinars divisés en 10.000 actions de 100 Dinars chacune
Agrément du CMF	n°50 - 2023 du 13 Juillet 2023
Date de constitution	25 Mars 2023
Durée	99 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	Banque de Tunisie et la Société de Bourse de Tunisie- Intermédiaire en Bourse
Gestionnaire	Société de Bourse de Tunisie -Intermédiaire en Bourse Place du 14 Janvier 2011 - 1001 - Tunis
Dépositaire	Banque de Tunisie 2, Rue de Turquie - 1001 - Tunis
Distributeur	Banque de Tunisie 2, Rue de Turquie - 1001 - Tunis
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	Quotidienne
Prix de souscription et de rachat	La valeur liquidative nette de toute commission

Pour plus d'informations sur SICAV CAPITALISATION PLUS un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 2014 sera mis à la disposition du public sans frais auprès de la Société de Bourse de Tunisie, intermédiaire en bourse, sise à Place du 14 Janvier 2011 - 1001 Tunis et du réseau d'agences de la Banque de Tunisie.

2024R02884SANB2

Renouvellement du mandat du liquidateur d'une société

SOCIETE HIKMA FOODS COMPANY

S.A du capital de 1200.000.000

Siége : Résidence zitouna

Cité Ettamir Route de Sfax - Sousse

RC : B169381997

MF : 0381879/T/A/M

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5/11/2024 enregistré à la recette des finances de Sousse le 11/11/2024 sous le n°24702310 quittance n°M087152 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises de Sousse daté du 14/11/2024, il a été décidé : Renouvellement du mandat du liquidateur Mr Samir Lahouimel, titulaire de la CIN n°02939969 du 22/12/2021 pour un mandat de 2 ans.

2024S01473SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Complexe Hôteliers et Touristique EL HANA INTERNATIONAL

49, Avenue Habib Bourguiba Tunis

SARL au capital de 13.009.000D

Identifiant unique : N°296159M

CNSS : N°204165-77

Faute de quorum au cours de l'assemblée générale ordinaire du 5/10/2024, une 2ème convocation a eu lieu pour le 26/10/2024 pour délibérer sur le même ordre du jour.

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire réunie sur 2ème convocation le 26/10/2024 enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 29/10/2024 sous n°24803558 reçu n°M06347 déposé au registre national des entreprises le 31/10/2024 reçu n°2024138641, il a été décidé l'exonération du gérant pour le retard enregistré pour la convocation de cette AGO.

- Approbation du rapport du gérant et des rapports du commissaire aux comptes, des résultats financiers relative à l'exercice clos le 31/12/2022.

- Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 115 du code des sociétés et l'art 13 des statuts de la société.

- Exonération du gérant pour sa gestion de l'exercice 2022 et enfin la reconduction du mandat du commissaire aux comptes la société International Auditing et Consulting représentée par Mr Med Nejib Dhiab pour les trois exercices 2021-2022 et 2023.

2024T01082SRLB2

Désignation d'un commissaire aux comptes

Cofat Automotive Systems

Sarl non résidente

Au capital de 100.000 Euros

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1023123 S

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 01 novembre 2024, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 5 Novembre 2024, sous le n°24804357, quittance n°M077606, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 11 Novembre 2024, sous le n°2024141331, il a été décidé, à l'unanimité, la nomination de la Société DATN en tant que commissaire aux comptes de la société pour trois ans, soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2024T01098SRLB2

Avis au public

"SOCIETE AMINE" S.A.R.L - Société en liquidation

Au capital de 10 000 dinars

Adresse (Bureau du liquidateur) : 16, Avenue Jean Jaurès, Tunis

Identifiant unique : 430126 G

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01/11/2024 enregistré le 5/11/2024 à la recette des finances Cité Mahrajène quittance numéro M058813, numéro d'enregistrement 24705422 dont un exemplaire a été déposé sous le n°2024141667 le 12/11/2024 au Registre National des Entreprises, les associés ont approuvé à l'unanimité le rapport définitif de liquidation de la société, la clôture des opérations de liquidation, les comptes de liquidation, le boni de liquidation, le quitus donné au liquidateur pour ses travaux et sa gestion, la radiation de la dénomination de la société et la personne à qui vont être remis les documents.

2024T01099SRLB2

SOCIETE TUNISIE ASSISTANCE SARL

2 Rue de Madinet El Mawsel Ennasr 2 - Ariana

Capital : 1000 dinars

MF : 1028428E/A/M/000

Suivant acte SSP en date du 31 décembre 2021 enregistré à la RF des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 4 février 2022 enregistrement n°22500529 quittance n°837 dont un original a été déposé au centre national du registre des entreprises le 8/6/2022 sous le n°202242698, l'AGE a décidé de liquider la société et de nommer M. Mongi Mamlouk domicilié au 17 Rue Neptune Jardin de Carthage - 1053 Tunis liquidateur.

En application de l'article 46 du code des sociétés commerciales un délai de 90 jours est réservé à toute personne intéressée pour faire opposition à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Dépassé ce délai, la liquidation devient définitive.

2024402808SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Afaaq

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

9, rue Saqia Sidi Youssef, Tunisie 2001

Son capital est de vingt mille dinars (20 000 D)

M.F : 0031879X

Selon le procès-verbal de l'assemblée tenue le 30 septembre 2024, enregistré au Registre des Contrats en Tunisie le 30 septembre 2024, ce nombre a atteint 76.994. Mme Dhikra Ben Bouziane a été désignée comme deuxième agent de la société, avec influence absolue. Pour le faciliter et ayant les mêmes privilèges que le premier agent.

Une copie de ce procès-verbal a été déposée au Registre National des Etablissements sous le numéro 20244110062 le 10/02/2024.

2024402802SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SS privé, enregistré à la recette des finances, rue Ghandi - Tunis le 6/11/2024 sous le n°24206404, quittance n°M083810, M. Mohamed Faouzi Altamtem AL BENZARTI CIN n°00678600 en date

du 25/10/2018 a vendu la totalité de son fonds de commerce exploité dans le local 25 étages des bijoux au centre commercial PALMARIUM Tunis à M. Abdelkrim Garsi Mlaouhia CIN n°04784307, en date du 16/9/2022 commerçant domicilié au 24 rue de la France.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 12/11/2024.

2024T01093FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié de donation établi par Maître Mabrouka Mihoubi et son assesseur Maître Marwa Younsi en date du 5/11/2024 enregistré à la recette des finances de la cité administrative à l'Ariana en date du 8/11/2024 suivant quittance n°M119989, Monsieur Karim Jmal a transféré à son père Wajdi Jmal tout le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels objet de l'identifiant unique n°1746632E exploité dans le local situé au n°40 avenue Habib Bourguiba Ben Arous. Les oppositions sont recevables dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de la parution de cet avis au journal officiel au bureau des éditeurs du contrat situé au n°31 rue Sidi Jbeli Ariana. Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 15/11/2024.

2024T01097FCCC2

Vente d'un bien immobilier

Suivant acte sous seing privé du 8/10/1991 enregistré le 10/10/1991 à la recette des finances Hammam-lif sous n°262 VOL 13, la société de promotion immobilière NOVATOIT a vendu à Mr Ferid Khalfaoui titulaire de la pièce d'identité n°3633292 délivrée à Tunis le 12/3/1976, la totalité du bien immobilier à usage d'habitation situé à la rue Echaraf Fouchana gouvernorat de Ben Arous, objet de titre foncier n°87076 et qui a été doté d'un titre foncier individuel n°57078 Ben Arous. Cette vente a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse du 5/11/2024.

2024R02836FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé le 14 octobre 2022, enregistré à la recette des finances Sbiba le 14 octobre 2022 sous le quittance n°M028465, Znaidi Jannet Bent Ali titulaire de la CIN n°12683768 a fait une donation à ses deux frères : Znaidi Walid titulaire de la CIN n°08571346 et Znaidi Abd Elhamid titulaire de la CIN n°09067500, tout le fonds de commerce situé à l'avenue Aboubaker Elfourati Sbiba, exerçant l'activité de l'industrie pâtisserie.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 14/11/2024.

2024R02838FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé le 7/11/2024 par maître Chabi Habib avocate à Jendouba enregistré à la recette des finances de Bousalem le 8/11/2024 sous Numéro d'enregistrement 24201930 quittance n°M059905 Monsieur Jamazi Monji ben Klifa titulaire de la CIN n°02518987 délivrée le 27/11/2019 a vendu à monsieur Sakouhi Houssem Eddine ben Ali titulaire de la CIN n°07982679 délivrée le 28/3/2023 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Moncef bey Bousalem Jendouba destiné à l'activité de menuiserie.

Toutes les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 12/10/2024.

2024R02848FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte authentique en date du 31/7/2024 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis - Ariana en date du 30/9/2024 (enregistrement n°24210180 / quittance n°118312), Fahmi eranen a vendu à Issam Benshili le fonds de commerce sis au Numéro 02, bâtiment 48, résidence d'Elias Dar Fadhal, Sokra Ariana, son activité tous types de commerce. Les oppositions doivent parvenir au cabinet Maître Imen Ouni Avocate à la cour de cassation sis au 50 avenue de l'environnement 3ème étage la Soukra Ariana dans les 20 jours suivant la publication de cet avis.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Achourouk le 12/11/2024.

2024R02849FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte authentique en date du 29/7/2024 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis - Ariana en date de 30/9/2024 (enregistrement n°24210176 / quittance n°118299), Mehrez Dridi a vendu à Issam Benshili le fonds de commerce sis au Numéro 03, résidence d'Elias bâtiment 48, Dar Fadhal, Sokra Ariana 2036, son activité Vente de légumes et de céréales. Les oppositions doivent parvenir au cabinet Maître Imen Ouni Avocate à la cour de cassation sis au 50 avenue de l'environnement 3ème étage la Soukra Ariana dans les 20 jours suivant la publication de cet avis.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Achourouk au 12/11/2024.

2024R02850FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte authentique en date du 11/10/2024 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis - Ariana en date du 01/11/2024 (enregistrement n°2421404 / quittance n°130332), Najmeddin Dagachi a vendu à Bilel Zrelli le fonds de commerce sis au Numéro 79 Rue Dar Fadhal Sokra Ariana 2036, son activité est tout type de commerce et actuellement "pizzeria". Les oppositions doivent parvenir au cabinet Maître Imen Ouni Avocate à la cour de cassation sis au 50 avenue de l'Environnement 3ème étage la Soukra Ariana dans les 20 jours suivant la publication de cet avis.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Achourouk au 12/11/2024.

2024R02851FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente enregistré à la recette des finances de Ksar Hlel le 12/11/2024 quittance numéro M076984 enregistrement Numéro 24202680 la société «SAFA MEDITERRANE» matricule fiscal numéro S1189083, ancien registre de commerce numéro B1535612011 sise à la zone industrielle Araich Ksar Hlel représentée par le gérant Khmais Ben Mansour Ben Ali Boudaouia titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05025296 délivrée à Tunis le 6/9/2013 a vendu à la société "Mr FISH" matricule fiscal numéro 000MA1878206/W sise à la zone industrielle Araich Ksar Hlel représentée par le gérant Wassim Ben Tawfik Ben Abdelkader Nakbi titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06833350 délivrée à Tunis le 27/8/2016 le Fonds de Commerce "vente en gros des produits de la mer" identifiant fiscal S 1189083 ancien registre de commerce numéro B1535612011 exploité au local à la zone industrielle Araich Ksar Hlel à un prix de vente égale à (247202.099 DT).

La vente du fonds de commerce est publiée au journal la Presse du 14/11/2024. Le prix de vente a été garanti chez Monsieur Khmais Ben Mansour Ben Ali Boudaouia

Les oppositions seront accusées chez Monsieur Khmais Ben Mansour Ben Ali Boudaouia titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05025296 délivrée à Tunis le 6/9/2013 résident à l'avenue Ali Slimane Sayada Monastir.

2024S01468FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 6 mars 2024 enregistré à la recette des finances de Monastir le 13 mars 2024 sous le numéro M021382, madame Salma Makhlouf CIN numéro 06908831 délivrée le 15/10/2011 a vendu l'ensemble du fonds de commerce situé sur la rue Ibn Jazzar Skanes Monastir du fast-food.

Ses éléments incorporels à monsieur Iyeb Lahmar CIN numéro 06981795.

Les oppositions légales seront reçues chez madame Salma Makhlouf l'adresse 187 cité elfwz à Monastir.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 14/11/2024.

2024S01474FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 13/11/2024, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 13/11/2024 sous n°24206176 quittance n°M068358. Mr Mahmoud BOUAZRA, titulaire de la CIN n°08455950 a vendu et cédé à Mr Wissem MACHTA, titulaire de la CIN n°11862512, la totalité du fonds de commerce du local destiné Drugstore (Identifiant Unique n°1057575C) dénommé «Drugstore Tweety», avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Imem Moslem Khézama Ouest Sousse. Les oppositions se font entre les mains du vendeur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 15/11/2024.

2024S01475FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté le 20/7/2024 enregistré le 30/7/2024 n°24203755 quittance n°79314, Kaled Ouni, CIN n°11005242 sis à la route Gremda km 13 Sfax a vendu pour Mongi Messii CIN 08199390, sis à la route Gremda km 12.5 impasse maktab youn elmayal Sfax, le fonds de commerce «vente des fruits secs» sis à l'avenue Farhat Hached immeuble Youssr rez-de-chaussée Sfax. Toute opposition est faite dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur à l'adresse sus-indiqué. Cet avis a été publié au journal «Sabeh» le 13/11/2024.

2024X01496FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP en date du 25/6/2024 enregistré à la recette des finances Habib Bourguiba Sfax en date du 01/7/2024 sous n°M059123, Mme Amal Eldouzi titulaire de la CIN n°11089600 a vendu à Mme Fathia Besbes titulaire de la CIN n°05263640 la totalité d'un fonds de commerce à usage de vente des fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu du local sis à cité Habib rue Jordon Sfax.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente au cabinet maître Kamel Ben Messaoud sis à l'avenue Habib Thameur immeuble océan bleu 2ème étage Sfax, dans le délai légal à peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Al Chourouk et Le Quotidien» du 13/11/2024.

2024X01498FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 25/10/2024 enregistré à la recette des finances de Sakiet Edaier le 1/11/2024 quittance n°M075403 enregistrement n°24203914 Madame Moufida Lasoud (CIN n°08424150) vend à monsieur Mohamed Ali Mallek la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à la route Mahdia klm 5.5 avenue Habib Bourguiba Sakiet Edeir Sfax avec tous ses éléments matériels et moraux destiné comme point de vente de poulet. Les oppositions seront reçues dans le délai de 20 jours à l'adresse élue chez l'avocat Sami Beltaief situé au 4 Rue Victor Hugo 3000 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh du 12/11/2024.

2024X01500FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé daté le 11/11/2024, enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba le 12/11/2024 n°24206264 quittance n°M089678, M. Lotfi ben Mohamed Bedbebiss CIN n°05374559 et Mme Souad bent Brayk Bedbebiss CIN n°08153801 a vendu et cédé à Mme

Zainab Bent Mouaouia Benhsine CIN n°01114563. Tout le fonds de commerce, avec ses éléments corporels et incorporels, exploité comme buvette «cafétéria NIRVANA» sis à la route Matar km 4 cité Elbahri lotissement Farah Sfax.

Les oppositions sont recevables entre les mains de Maître Abid Med Amine, Avocat, 26 rue Léopold Senghor, Sfax dans un délai de 20 jours dès la date de la publication au JORT.

Publiée au journal «Assabah» du 14/11/2024.

2024X01503FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de cession de fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Menzah VI le 31/10/2024, sous n°24208685, quittance n°M139194, la société «OGGI», matricule unique n°1235231Y a vendu à Mme Fatma Karaa, CIN n°02492785 le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité pour toutes activités commerciales, au local situé à la rue Tarek Ibn Zied n°19 Menzah V l'Ariana.

Toutes les oppositions devront être adressées à l'étude de Maître Rim Belhaj Bostanji sis au 7 Rue Abdelhafidh El Mekki La Marsa 2070, et ce au plus tard dans un délai de 20 jours de dépôt de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 12 novembre 2024.

2024402800FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 23/9/2024, enregistrée à la recette des finances Habib Thameur le 24/9/2024 reçu n°M057720 et enregistrement n°24203216, Monsieur Jendoubi Lotfi a vendu à Mme Raouin Halima, tout le fonds de commerce sis au 03 rue Moukawiline Bab Bhar Tunis, et qui a comme activité salon de Thé.

Toute opposition éventuelle concernant cette vente est reçue chez l'acheteuse Raouin Halima au 02 rue du Ghana Ben Arous et ce jusqu'à l'expiration du délai légal des oppositions.

Cette vente a été publiée au journal "Echourouk" du vendredi 15/11/2024.

2024402804FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/9/2024 rédigé par maître Moez Amdouni avocat dont le cabinet sis à la rue de France - Béja MF : k/1522710 enregistré à la Recette des Finances de Béja le 23/9/2024 sous le n°24207670 reçu n°Mo73817et publié dans le quotidien ALchourouk le 9/10/2024.

M. Adel Jabri domicilié au 18 Janvier Béja a vendu le fonds de commerce lui appartenant et qui consiste à la vente des fruits secs et commerce libre local situé à l'Avenue 18 Janvier Béja à M. Mokhtar Kadroui

Les oppositions sur les prix du fonds de commerce de vente se feront entre les mains de M. Mokhtar Khadroui titulaire de la carte d'identité nationale n°02258160 au local situé à l'Avenue Nassim Béja dans les vingt jours de la date de la publication au J.O.R.T.

2024402805FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et légalisé le 31 octobre 2024 et le 1er novembre 2024, enregistrés à la recette des finances de rue du Paradis Ariana le 11 novembre 2024, (Numéro d'enregistrement : 24211797 et quittance 133784), la société Mobilia Ben Salah et partenaires, représentée par son représentant légal, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 39 rue Fatouma Bourguiba, Soukra Ariana, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro d'identification unique 1598939 V, a cédé à Monsieur Achraf Ben Ahmed Ben Ali Bouzid, de nationalité tunisienne, né le 26 janvier 1986 à Gremda - Sfax, titulaire de la carte d'identité nationale n° 08810508, délivrée à Tunis le 5 octobre 2019, et élisant son domicile Route Teniour - 3,5 km, quartier Al-Qaïda Mohammed, Sfax, l'ensemble du fonds de commerce destiné à l'exercice de toutes les activités commerciales, à l'exception des restaurants et cafés, actuellement exploité sous forme de magasin de vente de mobilier, d'ameublement et de décoration, situé au 39, rue Fatouma Bourguiba, Soukra Ariana.

Toute opposition sera faite dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, au domicilie élu du détenteur du prix Maître Mohamed Sarhane Khlif, avocat à la cour, associé du Cabinet Meziou Knani & Khlif sis au 15 rue du 1er juin mutuelle ville Tunis 1082 Tunis.

Ce même avis a été inséré au journal «AL Chourouk» en langue arabe et «le Quotidien» du 14 novembre 2024.

2024402809FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat daté du 6/9/2024 et enregistré à la recette des finances à Ouedi Elil le 17/9/2024 sous le numéro de 24202083 a atteint le numéro M064720 M Jamal bin Ali bin Muhammad Al-Issawi, le propriétaire d'une carte d'identité nationale numéro 04104632 a vendu à Mme Rahma bint Farid bin Khalifa bin Saad, épouse de Makram Riahi, la titulaire d'une carte d'identité nationale, numéro 09175100 le fonds commercial représenté dans la vente de fruits secs et exploité dans la boutique située sur la route de Zubair Ibn Al-Awam Al-Oabaa Manouba Ouedi Elil avec tous ses éléments matériels et moraux. Les éventuelles objections seront acceptées entre les mains du vendeur à son domicile situé au 14 rue Youssef Rouissi, ligne 56, Dhouar Hicher, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette vente a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 9/11/2024.

2024402815FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01/11/2024, enregistré à la recette des finances Sidi Hssine Tunis le 6/11/2024 enregistrement n°24205108 quittance n°M119128, il appert que Mr Youssef Ben Mohamed Ben Mohamed Chaari, demeurant au Lotissement Masmoudi Manouba, a vendu la totalité du fonds de

commerce «café L'Horizon», exploité dans le local situé à Résidence L'Horizon Cité La Radio et la Télévision RTT El Agba Hreirria Tunis, constituant un café catégorie 1, à Mr Wael Ben Ali Ben Mohamed Benzayed demeurant à 12 Rue El Ghazeli Manouba.

Toute opposition doit être faite dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette annonce entre les mains de l'Avocate Maître Ines Ben Ghorbel au café L'Horizon Résidence L'Horizon Cité La Radio et la Télévision RTT El Agba Hreirria Tunis.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk» et le «Quotidien» en date du 15/11/2024.

2024402817FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente rédigé le 30/9/2024 enregistré à la Recette des Finances Avenue Taieb Mhiri Nabeul le 31/10/2024 sous n°24207188 Q n°M117407, Sonia Achvenden épouse Mohamed Jmaiel titulaire de CIN n°06389989, Chedhli Jmaiel titulaire de la CIN n°05129607, Sarra Jmaiel titulaire de CIN n°06273542, Anouar Jmaiel titulaire de CIN n°06335600 demeurant tous à la rue Hédi Saidi Nabeul, ont vendu à monsieur Lamjed Zitouna, titulaire de CIN n°00513004 demeurant à la rue Mohamed Gharbi El Manar 2 Tunis, la totalité du fonds de commerce sis au 82 avenue Hédi Cheker Nabeul exploité pour vente et réparation des souliers avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de cinquante mille dinars (50.000,000 Dinars).

Les oppositions sont acceptées à l'adresse de l'acheteur pendant la période légale. Ce texte a été publié au journal le Quotidien du 13/11/2024.

2024402819FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte SSP du 29/10/2024 enregistré à la recette des finances Houmt Souk Djerba 7/11/2024 quittance n°M115664, enregistrement n°24207568 Mme Hanen Ben Younes a vendu à Mme Nada Ben Hassen demeurant à Boumelel Jerba, le fonds de commerce d'alimentation générale sis à Boumelel Jerba.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur au siège du FC dans les 20 jours qui suivent la publication de la vente au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 9/11/2024.

2024402820FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé signé le 26/7/2024 enregistré à la recette des finances de la Marsa, le 14/9/2024, reçu n°115624, sous le n°24205928, rédigé par Maître Mokhtar Dabbous avocat. Société LIS NEGOCE, MF 1433510G a vendu la totalité de son fonds de commerce sis à la rue Printant red n°02 la Marsa à Société MEYMERIEM, MF 1741259C.

Cette vente es publiée au journal Achourouk le 4 octobre 2024

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de maître Mokhtar Dabbous avocat son bureau sis au 50 rue Mokhtar Attia Tunis 2ème étage dans les délais légaux.

2024402821FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 16/5/2024 enregistré à la recette des finances de Tabarka le 20/5/2024 sous Numéro d'enregistrement 24800670 quittance n°M024967 Monsieur Saoudi Chedli ben Ali titulaire de la cin n°02522149 a loué à Monsieur Arfaoui Hamadi ben Mohamed titulaire de la cin n°07777106 la totalité du fonds de commerce du local destiné à la vente de pâtisserie sis à la Rue du peuple Tabarka.

Toutes Les oppositions devrant être faite dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du local du fonds de commerce ci-dessus indiqué.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 8/11/2024.

2024R02809FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndicat des propriétaires des appartements

Résidence EL-HAFSI

Selon le PV de l'assemblée générale constitutive du syndicat des propriétaires des appartements de la résidence El-Hafsi sise à rue Mokdad Ibn Aswed cité Ibn Sina II en date du 26/10/24 déposé à la municipalité de Kabbaria le 12 novembre 2024 sous le n°24703049 quittance n°M075636 ont été élus les membres ci-après :

Mohamed Fourti : Président

Samir Guezani : Secrétaire général vice-président

Mahmoud Riahi : Trésorier.

2024R02841APSF1

Constitution d'une association

- Le nom : Association de citoyenneté et du développement ACD.

- Adresse : Imm Narcisse RC2 El Mourouj 6 - 2074 Ben Arous.

- Objectifs :

1- Participer au développement et enrichissement de la nécessité de participer au affaires publiques parmi les citoyens en général et les jeunes en particulier.

2- Participer à la diffusion de la culture de la citoyenneté

3- Participer à la valorisation du potentiel économique et agricole local et encourager a son exploitation dans le développement des territoires.

Membres :

- Boujemaa Laabidi : Président

- Chayma Ayoubi : Trésorière

- Ahmed Bettoumi : Secrétaire général.

2024R02846APSF1

Déclaration

Nom de l'association : Solidarité pour les personnes âgées à Remada.

Siège social : 2 Mars Ramada-Est

Objet : Parrainage et soins de toutes sortes pour les personnes âgées dans la ville de Ramada.

Objectifs :

- Créer une atmosphère psychologique et sociale pour les personnes âgées dans leur environnement et dans la société.

- L'intégration des personnes âgées et leur communication avec les membres de la communauté dans leur environnement domestique et social.

- Assurer la vie privée des personnes âgées et ne pas les isoler dans des refuges privés.

- Aider les personnes âgées à satisfaire leurs besoins fondamentaux.

- Améliorer la participation des personnes âgées à la société.

- Réduire les écarts sociaux entre les personnes âgées et l'environnement social.

- L'Association s'engage à coordonner avec les intérêts locaux, régionaux et nationaux du ministère de la Famille, des Femmes, de l'Enfance et des Personnes âgées et à contribuer au soutien de l'Etat.

- Aider les personnes âgées à s'adapter socialement.

Veuillez-vous engager à publier les données incluses dans le permis joint à la carte de notification.

Président : Maaref Mohamed CIN n°03520872

Secrétaire général : Ben Zarroug Mohamed CIN n°05081488

Trésorier : Hédi Najeh CIN n°03405039.

2024R02847APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires de la Résidence El Yassamine

Suivant le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de création du Syndic des copropriétaires «Résidence El Yassamine», tenue le 10 décembre 2023, sise à Sahloul 4 Sousse, enregistré à la recette des finances Av. Med. Mâarouf Sousse, le 26 décembre 2023, sous le numéro 93604, reçu 4781. Le Syndic des copropriétaires de la «Résidence Yassamine» Sahloul 4 a été constitué et son comité suivant a été élu :

Président du Syndic : Ghazi Ben Jedidia

Trésorier : Moncef Chérif

Secrétaire général : Wajdi Mhenni

Membres : Taoufik Ben Béchir - Wassim Akrémi - Monia Snoussi.

2024S01464APSF1

Constitution d'un syndicat

Le 24/8/2024, s'est tenue l'assemblée générale constitutive du Syndicat des copropriétaires de la Résidence THE WAVE. Selon le procès-verbal de constatation rédigé par Mme Nadia Chraiet, huissier de justice, inscrit sous le numéro 18400 et conformément au certificat présenté par la municipalité de Chott Meriem sous le numéro d'inscription 1993, il a été élu :

- Mme. Mouna Zouaoui Khangi a été élue en tant que Présidente du syndicat des propriétaires,

- M. Louay Nacib : Secrétaire général,

- M. Mohamed Ali Ellouze : Trésorier

- M. Aymen Sahnoun, Rami Ksantini, Adel Rziga, Mohamed Hamdouni, Adel Bouwazra, Ali Atia, Samira Sokri, Hamdi Bchir, Hosni Laadhari ont été élus Membres.

2024S01469APSF1

Constitution du syndicat

De propriétaires de la résidence Despina

Route de Tunis km 10 cité El Ons 2 Sakiet Ezzit Sfax

Suite à l'assemblée générale constitutive qui a été faite le 26 octobre 2024, le procès-verbal de l'assemblée a été enregistré à la recette des finances «Diar El Wafa» Sfax à la date du 4 novembre 2025 sous le numéro 24805761, quittance n°M105183.

Le «syndicat de propriétaires de la résidence Despina» a été constitué.

Les membres du syndicat et leurs missions sont :

- Ben Romdhane Abdelhafidh : Président

- Sahar Hariz : Trésorière

- Afef Kallel : Trésorière Adjointe

- Meftah Missaoui : Secrétaire général.

2024X01501APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau bureau 2024-2028

Ass Olympique club Aquatique

OLYMPICA

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale élective en date du 10 novembre 2024 de l'Association Olympique club Aquatique OLYMPICA enregistré à la recette des finances Radés le 13/11/2024, quittance n°M072614, enregistrement n°24703474.

Siège : Piscine olympique de Radés le nouveau bureau est constitué de :

Président : Hichem EL Aifi

Vice Président : Maher Somai

Secrétaire général : Khabbab Hadhri

Trésorier : Wissem ben hadj Khelifa

Membres : Zied Mouellhi : la commission technique, Dr Ibtissem Bouguetof : Présidente de la section Water-Polo et la commission sociale et médicale, Mohamed Ali Boumallouka.

Et par décision du bureau Moncef Dhemaied directeur administratif et financier permanent.

Enregistré à la recette des finances de Radés le 13/11/2024, quittance n°M072615, enregistrement n°24703475.

2024R02844APSF2

Avis

Suite à la tenue de la 2ème assemblée générale ordinaire de la résidence fares sise Selma city Menzah 7 bis du 13 octobre 2024, procès-verbal enregistré à la recette des finances El Manar du 25/10/2024 sous le numéro 24803844 suivant reçu numéro M077611.

Approbation des rapports moral et financier à l'unanimité ainsi que quitus entier et définitif aux membres du bureau sortant de la gestion

2023/2024. L'imposition après élection du bureau syndical de la résidence Fares, El Menzah 7 bis pour la gestion 2024/2025 :

Présidente : Mme Aroua Abdedaim Boujema

Secrétaire générale : Mme Neila Rourou Gharsallah

Trésorière : Mme Salma Rourou Ben Hammouda

Membres : Mme Salma Ghaoui Zeribi / Mr Ilyes Ben Ammar.

2024402811APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

1/ Le poursuivant : Fathi, Nacer, Khmayes, Abdelwahab et Kaled ben Touhami Maaloul, ont comme métier Ouvriers, sis à Matouia Gabès.

2/ Les défendeurs :

1/ Abdejelil ben Abdeslem Abderahim, Ouvrier, sis à Matouia Gabès

2/ Rachid ben Abdeslem Abderahim, Ouvrier, sis à Matouia Gabès

3/ Avocat poursuivant : Maître Chagra Zohra, avocate à la cour de cassation 23 rue Habib Chagra 6000 Gabès.

4/ Objet de la vente : C'est une ancienne résidence composé d'un rez-de-chaussée et un premier étage située dans la région JARA de la délégation de Gabès Il s'ouvre en direction de Nord rue Habib Bourguiba Gabès longueur de 8,16 m d'un côté et dans l'autre, morceau numéro 3 selon le titre immobilier n°571 Gabès. A l'Est, une partie du bâtiment est représentée par morceau n°6 du titre n°571 Gabès - Sud l'immobilier des héritiers Chettaoui d'une longueur de 21,08 m, à l'ouest, les héritiers Sassi ben Mouhamed Al Marzouqi d'une longueur de 16,11 mètres. Sa superficie totale est de 306 m² dont une superficie de 14 m² est partagée avec la propriété voisine à l'Est Représenté d'un morceau numéro 6 du titre immobilier n°571 Gabès.

Un arrêté de démolition a été rendu par la commune de Gabès Inclus sous le n°55 - 2006.

5/ Mise à prix : Quatre cent cinquante neuf mille dinars (459.000.000)

6/ Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès le lundi 9 décembre 2024 à partir de 9 heures du matin au local du tribunal de première instance rue Farhat Hached Gabès.

7/ La visite de l'immeuble : Peut se faire tous les jours (horaires de travail) sauf les dimanches et jours fériés.

N.B : La consultation du cahier des charges peut se faire tous les jours (horaires de travail) au greffe du tribunal de première instance de Gabès et au cabinet de l'avocat poursuivant.

2024T01102VEPA1

Vente d'un immeuble immatriculé aux enchères publiques

Maître Mustapha Oueghlani

Avocat auprès de la cour de cassation

41 Rue 20 Mars 1956

4180 Houmt Souk - Djerba - Tunisie

Tél : (75) 650 588

Fax : (75) 650 566

Code Fiscal : 161631W/A/P/000

1) L'Avocat du poursuivant : Maître Mustapha Oueghlani Avocat auprès de la cour de cassation, 41 Rue 20 Mars 1956 à Houmt Souk 4180 Djerba.

2) Le poursuivant : Abderrazak Ben Chaabane Oueghlani travailleur à l'étranger et demeurant à El May Djerba ayant élu domicile au cabinet de Maître Mustapha Oueghlani sis au 41 Rue 20 Mars 1956 à Houmt Souk 4180 Djerba

3) Les poursuivis : Ali et Anis fils de Hédi Ben Dhaw travailleurs à l'étranger et demeurant à Oued Zbib à Djerba ayant élu domicile auprès de leur Avocat Maître Meftah Soltani sis à la Rue Sakiet Sidi Youssef à Houmt Souk Djerba suivant un procès-verbal dressé par l'huissier à Djerba Monsieur Wajdi Ben Amor Sous le n°3526 en date du 7/3/2023.

4) Les immeubles objet de vente :

La totalité d'un immeuble immatriculé nommé «HEDI» objet du titre foncier n°54044 Médenine dont la propriété leur revient à chacun la moitié en indivis à raison de 234 parts pour chacun des deux sis à la délégation de Houmt Souk Djerba gouvernorat de Médenine dont la superficie est de 4 Ares et 68 centiares divisée en 468 parts, il est constitué d'une parcelle de terre nue qui est 1 partie du plan concerné par le même titre établi en vertu d'un jugement du tribunal immobilier de Médenine rendu en date du 4/02/2018 sous le n°15725 en vertu de la demande d'immatriculation déposée le 8/10/2013 sous le n°44965.

Il est limité au Sud par la route reliant la ville de Houmt Souk avec l'Aéroport de Djerba Zarzis, à l'est par une clôture puis les héritiers Jbali, au Nord par une clôture puis Salem El Manaa à l'Ouest à Jaafar FRIAA.

5) La mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme totale de quatre vingt et onze Mille deux cents soixante cinq Dinars (91.265d, 000) détaillée comme suivant : la valeur de la clôture est estimée à 10.535d000, celle de la Parcelle de terre est estimée à 80.730d000 d'après l'estimation effectuée par l'expert Mr. Amor Dbara désigné par Mr. Le président du Tribunal de première instance de Médenine par ordonnance sur requête n°187686 en date du 11/10/2024 et suivant son rapport en date du 23/10/2024.

6) Date de la vente : le lundi vingt trois décembre de l'an deux mille vingt quatre (23/12/2024) à partir de 9 heures du matin à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

7) Conditions de visite de l'immeuble : La visite des lieux peut se faire quotidiennement dans la journée entre Huit heures du matin à 18 Heures du soir.

- Pour tout renseignement s'adresser au Cabinet de Maître Oueghlani Mustapha Avocat au 41 Rue 20 Mars 1956 Houmt Souk Djerba.

- Pour consulter le cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Médenine.

2024R02855VEPA1

Vente immobilière à la surenchère d'un sixième

Cabinet Maître Oueslati Kamel

Avocat à la cour de cassation

Rue de la Municipalité

M.F : 0259391/K

Béja / tél : 78454554

Le Surenchérisseur : Samir ben Fadhlaoui Medini Commerçant résident à l'Avenue Habib Bourguiba Zahret Medien Amdoun Béja.

Partie Adverse : Les frères Kamel, Samira et Lamia fils de Fadhlaoui el Medini résident au n°4 rue Hédi Chaker Zahret Medien Amdoun Béja.

Avocat poursuivant : Maître Oueslati Kamel avocat à la cour de cassation, 13 rue de la Municipalité Béja, matricule fiscal 0259391 K P.

L'immeuble objet de la surenchère : Une parcelle de terre d'une superficie de 708 m² sise à l'Avenue Habib Bourguiba Zahret Medien Amdoun Béja au croisement de la place du grand maghreb contenant une maison d'une superficie de 165 m² entourée d'un terrain nu de tous les cotés et contenant aussi trois locaux commerciaux d'une superficie totale de 43 m² et tout l'immeuble est limitée au nord l'immeuble de Béchir ben Belgacem à l'Est par une rue projetée Au sud par l'Avenue Habib Bourguiba à l'ouest par un immeuble appartenant au conseil du gouvernorat de Béja Equipé d'électricité d'eau potable et reliée au réseaux de l'assainissement, libre de toute servitude et n'est grevé d'aucune charge ou dette. Prix d'ouverture de la surenchère le prix d'ouverture de la surenchère s'élève à trois cent quarante mille trois cent soixante-six dinars et cinquante deux millimes (340366 d 052).

Date et lieu de la surenchère : la surenchère aura lieu le 19 décembre 2024 à la chambre des criées publique auprès du tribunal de 1ère instance de Béja à 9 h du matin.

Visite de l'immeuble objet de la vente : Tout intéressé peut visiter l'immeuble mis en vente tous les jours ouvrables durant l'horaire administratif.

2024R02856VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Société Tunisienne du Banque rue Hédi Nouira Tunis en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 95 rue de la Liberté Tunis.

Partie saisie :

1) Abderrahmen Ben Amor Mlayeh, demeurant à 131 Rue 1er Juin M'saken Ouest, titulaire de la carte d'identité nationale n°02859002.

2) Abdellatif Ben Abderrahmen Mlayeh, demeurant à Route De Kairouan M'saken Ouest, titulaire de la carte d'identité nationale n°08435200.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, Route Touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°95763 Sousse d'une superficie de 527 m², dénommé «DAR EL AMAL» sis à Rue El Bassra M'saken Ouest.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 520 800 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 12/12/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S01472VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, I.U RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72170, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Société ben ramadhane dattes SARL, IU 0023766R dont le siège social est à la route El hammet jrid km2 Tozeur.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «ennakhil» objet du TF n°1636 Tozeur composé de la parcelle n°1 d'une contenance de 3013 m² sis à la municipalité de Tozeur faisant partie du plan d'aménagement.

L'immeuble consiste en une unité de stockage et de transfert es dattes contenant deux grands dépôts pour le tri et l'alignement des dates, un entrepôt de stockage, un couloir menant au six frigos de stockage, une pièce externe de commercialisation, un bureau, un escalier conduisant à la chambre des moteurs, la construction est composée d'un rez-de-chaussée surmonté d'un bâtiment, un bloc sanitaire une place nue contenant un compteur électrique, une clôture enrobe l'immeuble de ses cotés sud, est et une partie du coté ouest. L'immeuble saisi consiste en un terrain de 3013 m² précisément de surface la parcelle 1 englobant une partie de dépôts de stockage, une autre de celle des tri et d'alignement, un couloir conduisant au six frigos, une pièce extérieure de 1100 m², un escalier, une chambre pour le moteur, un bureau, et un bloc sanitaire, un espace nu. L'immeuble est clôturé des cotés sud et en partie du coté est en partie du cotés ouest.

L'immeuble est délimité du coté sud par un immeuble non identifié dans une partie et dans l'autre part Mohamed ben Sghaier ben Ezzin du coté ouest par la voie publique et du coté nord par le reste d'un immeuble appartenant à la société débitrice.

Mise à prix : (1.247.400.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 16/12/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01497VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0000110 F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Société EL IMTIYEZ, société à responsabilité limitée, enregistrée au registre national des entreprises sous le n° 0864415 Y, demeurant à l'avenue d'Algérie n°47, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n° 42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un appartement objet du titre foncier n°85904 Sfax dénommé «Errahma» sis au premier étage d'un immeuble de trois étages à l'avenue d'Algérie n°47 Sfax dans une zone d'habitation, sa superficie couverte est de 123 m² avec les parts communes et indivises, son entrée est ouest, son sol en parterre et ses murs sont peints. Le plafond est en béton de 3 mètres de hauteur et recouvert de plâtre. L'appartement comprend un couloir et un atelier avec une porte fenêtre ouvrant en façade sur une terrasse, une porte fenêtre souterraine ouvre sur un balcon et trois fenêtres souterraines, une pièce avec une porte fenêtre ouvrant sur un balcon et une cuisine aux murs recouverts de porcelaine et équipée de sous armoires, des armoires suspendues et une armoire murale avec une porte fenêtre ouvrant sur une terrasse, une salle de bain entièrement équipée, une cabine de douche avec parquet, une pièce avec une armoire murale et une porte fenêtre ouvrant sur une terrasse et une pièce avec une porte fenêtre souterraine. L'appartement est équipé de l'électricité et de l'eau, bon état de construction, trois bons ont été supprimés pour combiner trois chambres afin de préparer l'atelier dans le coin souterrain Est et elle est exploitée par la débitrice pour la fabrication du gâteau;

Mise à prix : Cent quatre vingt quatre mille et cinq cent dinars (184.500,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou El Kacem Chebbi Sfax, le lundi 16 décembre 2024 (16/12/2024) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2024X01499VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Après réduction de la mise à prix de 40% dans l'affaire n°1392/2024

Etude de Maître Eliheouel Mohamed Elkouni

Avocat auprès de la cour de cassation

Bureau 23, immeuble Essid - Route Tataouine Médenine

1- Créancier poursuivant :

Habib Ben Mabrouk Mcharek, retraité, demeurant à Hassi Jerbi Zarzis, gouvernorat de Médenine, domicile élu au bureau de son avocat maître Eliheouel Mohamed Elkouni avocat à la cour, Médenine.

- En sa qualité de saisissant.

2- Débiteur saisi :

Mohamed Ben Ali Mcharek, sa profession le travail, demeurant à Hassi Jerbi Zarzis, gouvernorat de Médenine.

- En sa qualité de saisi.

3- Immeuble saisi :

Il s'agit d'un terrain situé en face du poste de police à Hassi Jerbi, Zarzis, gouvernorat de Médenine ouvrant sur la route principale de Djerba clôturé par un mur sur les quatre cotés contenant une ancienne maison constituée de deux parties la première presque en ruine avec un plafond en bois, la deuxième est elle-même divisée en deux parties dont la première son plafond en dalle béton et l'autre son plafond est en coupole (camr). Ces deux plafonds doivent être rénovés.

La maison susmentionnée se compose de deux chambres dont le plafond est en coupole, une chambre dont le plafond est avec ancien bois, deux chambres avec plafond en dalle béton, deux toilettes dont le plafond est en dalle béton et deux petits couloirs avec un petit espace au milieu sans plafond.

Ledit terrain est limité par :

- Au sud : Hédi ben Mabrouk au long de 10,50 m d'un coté et dans un autre une piste ensuite une propriété de l'autrui au long de 5,15 m.

- A l'est : Propriété de Kameleddine Mcharek au long de 20,70 m.

- Au nord : Propriété de Tawfik Mcharek d'un coté au long de 6,70 m, ensuite inclinaison vers le nord au long de 9,65 m, puis l'entrée liant ledit terrain à la route principale entre Djerba et zarzis au long de 5,60m.

- A l'ouest : Propriété de Hédi ben Mabrouk Mcharek au long de 17,39 m ensuite inclinaison vers l'ouest au long de 02,56m, puis se poursuivant vers le sud au long de 15,19 m.

La surface totale du terrain est de 366 m².

La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à quarante-six mille huit cents trente-six dinars (46 .836. 000) d'après l'estimation faite par l'expert à Médenine Mr. Aymen Latrach selon son rapport daté le 6/9/2023 en vertu de l'ordonnance sur requête n°178691 rendue par le président du tribunal de première instance de Médenine le 02 Août 2023 après la réduction de la mise à prix initiale de quarante pour cent (40%) le jour de l'audience datant le 4/11/2024 dans le cadre de l'affaire 1392/2024 de la vente aux enchères sans prendre en compte les frais de poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience.

3- Le tribunal et l'audience d'adjudication :

L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le lundi 9/12/2024 à partir de 9 h devant la chambre de vente immobilière au tribunal de première instance de Médenine.

4- La visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible pendant les horaires de travail.

NB : les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après l'obtention d'une autorisation de la part de monsieur le Gouverneur de la région.

Pour pouvoir participer à l'adjudication il faut consigner le tiers de la mise à prix.

La consultation de cahier de charge est possible au greffe de tribunal de première instance de Médenine, ainsi qu'au bureau de l'avocat poursuivant.

2024402794VEPA1

Vente d'un bien immobilier aux enchères publiques

1. Partie poursuivante : BH Banque (anciennement Banque de l'Habitat), société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le numéro B13.881.1996 et titulaire du numéro d'identification unique 0024588W, représentée par son directeur général résidant à son siège social situé au 18, rue Mohammed V, Tunis 1080, ou à sa succursale concernée à Nabeul, située sur la rue Habib Bourguiba, en tant que créancier hypothécaire inscrit et bénéficiaire d'un jugement.

2. L'Avocat poursuivant : Maître Abdelaziz Al-Aissawi, avocat près la Cour de Cassation, dont le cabinet est situé à rue Mohamed Salah Belhaj, résidence Le Printemps immeuble "B", rez-de-chaussée, Ariana 2080.

3. Partie saisie : Saleh Ben Miftah Al-Safsafi, commerçant, résidant sur la route de Lido, café Rola, 8075 Dar Chaabane El Fehri, Nabeul, en tant qu'emprunteur et garant hypothécaire, condamné.

4. Propriété saisie : Toutes les parts indivises valant 120 parts revenant à la partie saisie dans le bien immobilier objet du titre foncier 606009 Nabeul, dénommé "Al-Kylania", issu du changement d'identification du registre 11339 Tunis S2, constitué de la parcelle numéro C611, d'une superficie totale de 11 ares et 87 centiares, divisée en 8711 parts, située dans la municipalité de Korba, gouvernorat de Nabeul. Il s'agit d'un terrain nu de forme irrégulière d'une superficie de 120 mètres carrés, limité au sud par la maison de Samia Chalouf, à l'est par une route non aménagée, au nord et à l'ouest par le reste du terrain de Kylani Ben Hussein, situé au milieu de zones résidentielles et ayant une vocation agricole, avec des dimensions : côté sud 12.95 m, côté est 9.30 m, côté ouest 9.25 m.

5. Mise à prix : Vingt mille quatre cent vingt dinars et 160 millimes (20.420,160 D) Frais et Honoraires d'avocat en sus.

6. Date et lieu de l'adjudication : Lundi 16 décembre 2024, à 9 heures du matin et suivants, à la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul.

7. Remarque : La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine aux heures d'ouverture.

2024402801VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président du directoire, demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Société CRISTAL IMPORT EXPORT SARL - RNE N°0775064Y dont le siège social est au n°22 Rue Taha Houssein Khaznadar Tunis et au Bardo 15 Bis Rue Ali Trad - En sa qualité de débiteur principal hypothécaire.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°4660 Ben Arous dénommé «ESALEH 1» d'une superficie de 502m² situé à Ezzahra à l'angle de la rue ETAKWA EL WAFA et EL KARAMA, abritant un salon de thé dénommé "EL MAAZIME" composé d'un sous sol d'une superficie couverte de 420 m² composé de différents locaux, le rez-de-chaussée est d'une superficie couverte de 400 m² composé de deux salons, des toilettes et diverses dépendances, le premier étage est d'une superficie couverte de 400m² composé d'une grande salle, une cuisine et de diverses dépendances, les portes et les fenêtres sont en aluminium et le sol est en marbre et carrelage.

4- La Mise à prix de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 2.108.238,153 dinars sans compter les frais de poursuites qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous, sis à la ville de Ben Arous le jeudi 19 décembre 2024 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2024402814VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Objet du titre foncier N° : 186480 Tunis

(2ème audience après rabat de la mise à prix de 40%)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tél : 71.340.429

GSM : 58.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU n° 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba, -

Tunis, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

- Mr. Hamza Ben Mohamed Ktari (C.I.N n°05457662), demeurant au n°13 avenue Roosevelt, La Goulette, - Tunis.

- Mr. Mohamed Ben Tijani Ktari (C.I.N n°00230028), demeurant au n°13 avenue Roosevelt, La Goulette, - Tunis ou bien : au N°03 rue Rabat, La Goulette, - Tunis.

- Mr. Imed Ben Mohamed Ktari (C.I.N n°05410659), demeurant au n°13 avenue Roosevelt, La Goulette, - Tunis.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat, (MF N° : 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

*) Selon les données du registre foncier :

La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété aux débiteurs saisis, sis à La Goulette, Tunis en bordure de deux impasses, d'une superficie totale de 02 a 97 ca (297 m²), fractionné en 297 parts, dénommé "KTARI", faisant l'objet du titre foncier n°186480 Tunis.

*) Selon le rapport d'expertise en date du 15/11/2023 établi par Mr. Ahmad Amine Chebbi l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 13/10/2022 sous le n°6313 :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°186480 Tunis sis à la Goulette, Tunis rue Roosevelt. Il consiste en la parcelle n°16 du plan de lotissement du TF n°126689 Tunis, sur laquelle est construit un logement, un studio et un garage. Le logement d'une superficie de 145 m² se compose d'un salon, d'une salle de bain, d'une salle d'eau, de 03 chambres, d'une cuisine, et d'un séchoir. Le studio d'une superficie de 45 m² se compose d'un salon, d'une salle d'eau, de 03 chambres et d'une cuisine. Le garage d'une superficie de 26 m² se compose d'une salle couverte avec une porte en acier. On trouve aussi un jardin aménagé avec une salle d'eau extérieure, un cellier et un escalier pour la terrasse.

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé avec un faux plafond.

Le sol est couvert de parterre en céramique, les murs et les cloisons sont faits par des briques, les portes et les fenêtres en aluminium, la cuisine est équipée et agencée, les murs des salles de bain sont couverts par la faïence, et elles sont dotées par tous les équipements sanitaires.

L'immeuble saisi est situé dans une zone résidentielle. L'état de l'immeuble est moyen.

Les matériaux utilisés sont de qualité économique.

L'immeuble saisi est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à trois cent quarante sept mille cent quatre vingt treize dinars (347.193,000 dinars), et ce après rabat de la mise à prix de 40%, en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet, - Tunis, le mardi, vingt quatre décembre deux mille vingt quatre (24/12/2024), à partir de 9 heures (affaire N° : 8433).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet, -Tunis, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2024402816VEPA1

Acte judiciaire

Vente aux enchères publiques (Adjudication judiciaire)

1- Le demandeur à la licitation :

Amen banque- société anonyme- dont le siège social est à Tunis, Avenue Mohamed V Identifiant unique au RNE 0000221M.

2- Le défendeur à la licitation : Société El guitoune - SARL - Identifiant unique au RNE 0615246N Adresse rue Palestine n°47 centre commercial Lafayette 2ème étage Tunis.

3- Avocat poursuivant : Maître Ahmed TEMTEM, 2 Bis rue d'argentine Immeuble Argentina - 2ème étage Bureau 4, le Belvédère Tunis M.F n°1470605X.

4- L'immeuble objet de la licitation : le bien objet de licitation est un hôtel en cours de constitution, (les travaux sont suspendus depuis une période) située à la zone touristique Mansoura au bord de la mer d'une superficie bâtie de 22 mille mètres carrés, construite sur le terrain objet de titre foncier n°583014, Nabeul et consiste principalement en une structure de base en murs et en béton. La conception actuelle de l'hôtel comprend le hall, les restaurants, les espaces communes, deux pavions de plusieurs étages, et une piscine extérieure. Le bâtiment est équipé d'électricité et manque de travaux de cloison, de carrelage, de plâtrerie et de menuiserie ainsi que d'autres travaux de sanitaire, d'électricité, de ferronnerie, de climatisation et de préparation intérieure.

5- Mise à prix : Dix-sept millions six cent quatre vingt cinq mille huit cent dinars (17.685.800,000).

6- Date et lieu de la vente : la vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul 2 le lundi 16/12/2024, à partir de 9 heures du matin.

7- Visite :

La visite du bien objet de licitation est autorisée pendant toute la semaine.

La participation à l'adjudication se fera par l'intermédiaire d'un avocat après la consignation du 1/3 du montant de la mise à prix.

Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de l'autorité concernée.

Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau de l'avocat poursuivant et pour consulter le cahier des charges l'intéressé doit se rendre au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul où il est déposé.

2024402818VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de faillite N°1009

SOCIETE MEDITERRANEAN FLIGHT SCHOOL «SA» RNE : 1419274E

Siège social : N°9 Rue du Lac Neuchâtel - Les Berges du Lac - Tunis - Tunisie

Le tribunal de première Instance de Tunis, a prononcé la mise en faillite de la société MEDITERRANEAN FLIGHT SCHOOL «SA» avec les conséquences Juridiques qui en découlent et a nommé la juge Mme Ghaya tej el molk BELKHOUJA juge déléguée de la faillite et la désignation de Mr. Aymen FEJJI en tant que syndic de la faillite.

Et selon la loi n°2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives, les créanciers doivent enregistrer leurs créances munies de toutes les pièces justificatives dans un délai de 15 jours à compter de la date de la publication du jugement de faillite au Journal Officiel de la République Tunisienne chez le Syndic de la faillite Mr Aymen Fejji à l'adresse suivante : 1 rue Lamine ECHEBBI- Résidence ESSALEM - App A.8.2 - Ennaser 2 - Ariana - Tél : 70830038

Email : afejji.expert@gmail.com

Sont exclus ces dispositions les créanciers qui ont préalablement déclaré leurs créances dans le cadre des modalités de règlement judiciaire.

2024T01094VEPA2

Appel d'offre

Vente d'un immeuble

Société BOCIRES - S A

MF : 0011768E

L'Administrateur Judiciaire de la Société BOCIRES - S.A informe le public de la mise en vente d'un immeuble d'une superficie de 4300 m² environ, composé d'un local administratif et plusieurs locaux industriels, sis à la rue de Cuivre dans la Zone Industrielle de Ben Arous.

Les soumissionnaires intéressés par cet avis peuvent retirer le cahier de charges auprès du bureau de L'Administrateur Judiciaire Noureddine AYOUB, sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n°19 - Tunis Belvédère Tél 98541481- 71843062 contre le payement de 150 dinars.

Les offres doivent parvenir sous pli fermé directement au cabinet de l'Administrateur Judiciaire ou par voie postale ou par Rapide poste au plus tard le 20 décembre 2024.

L'enveloppe doit porter la mention "Confidentiel - Avis d'appel d'offre de vente de l'immeuble de la Société BOCIRES".

2024R02840VEPA2

Avis aux créanciers

Jugement de faillite

SOCIETE TUNISIENNE D'ARTICLES DE BUREAUX STAB SARL

Capital social : 420 000 DT

Siège social : Avenue Beb Jedid n°43 - 1008 Tunis

Identifiant Unique : 0006860Q

En vertu du jugement rendu en date du 3 Avril 2024 par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°939, il a été décidé :

"La constatation de la cessation des paiements de la SOCIETE TUNISIENNE D'ARTICLES DE BUREAUX STAB, et la détermination de cette cessation à partir du jour 4 octobre 2022. Le jugement en conséquence à sa faillite avec les conséquences juridiques qui en découlent, et la nomination de Mme Rym Mohamed en tant que juge-commissaire et Monsieur Montassar Mansouri en tant que Syndic de faillite, et autoriser l'apposition des scellés en tant que de besoin".

Les déclarations des créanciers seront reçues à l'adresse du bureau de l'expert : Immeuble Malek Centre bureau B 5-2 Centre Urbain Nord 1082.

Tél : 22100099

2024402799VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Objet de Liquidation : Héritage de la défunte Mme Zohra Bent Mohamed Ben Brahim Khlifi

En vertu de l'ordonnance sur requête n°53946 rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 1, il a été décidé la nomination de Mr Seifeddine Sbai en tant que liquidateur judiciaire de la dite succession de la défunte Mme Zohra Bent Mohamed Ben Brahim Khlifi en vue de la recenser, l'administrer et la repartir entre les héritiers.

Tous les intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné au 19 rue Naplouse deuxième Etage Tunis (tél : 92508028).

2024402806VEPA2

Faillite

Sté Promotion Immobilière ENNAJEH

Avis de vente immobilière pour la 2ème fois au plus offrant

Siège social : Rue Sourour Chouchet Radés Ben Arous

Capital de 150 000 dinars / SARL

Identifiant Unique : 0026488B

En vertu de l'ordonnance sur requête n°501 rendue par le tribunal de première instance de Tunis à la date du 10/10/2024. Le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges.

- 02 appartements
- 11 Bureaux
- 09 Locaux commerciaux
- 01 Espace ouvert

Situé rue Sourour Chouchet Radés Ben Arous et ce pour l'acceptation de l'offre la plus élevée avec le payement des frais qui sont à la charge de l'acheteur.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer cent dinars (100 dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec Le Syndic de Faillite à son adresse rue 8011 espace Tunis bloc c étage 5 bureau n°4 Montplaisir - Tunis Tél : 24608091 / 29 37 73 58.

- Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Youssef, 8011 espace Tunis bloc c étage 5 bureau n°4 Montplaisir - Tunis, au plus tard le 10 décembre 2024 (le cachet de la poste faisant foi)".

2024402812VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole «Chargui»

Société anonyme

Au capital de 3.100.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane 1009 El Ouardia Tunis

IU : 1053615A

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire le vendredi 13 décembre 2024 à 10 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité et des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024 ;

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2024 ;

- Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivants du code des Sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R02842SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 13 décembre 2024

Société Advanced e-Technologies AeTECH

Société anonyme

Au capital social de 2 223 334 dinars

Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0773418W

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e-Technologies «AeTECH» sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le vendredi 13 décembre 2024 respectivement à 10H et 11 H au siège d'AeTECH 03 Rue des Métiers Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

- Ratification du délai et du mode de convocation

- Lecture et approbation du rapport de gestion individuel du conseil d'administration de la société AeTECH pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Examen et approbation des états financiers individuels clos le 31 décembre 2023.

- Lecture du rapport individuel du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Lecture et approbation du rapport de gestion consolidé du conseil d'administration du groupe AeTECH pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Examen et approbation des états financiers consolidés clos le 31 décembre 2023.

- Lecture du rapport consolidé du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Approbation des conventions réglementées.

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2023.

- Démission et remplacement d'un administrateur.

- Quitus aux administrateurs.

Assemblée générale extraordinaire :

- Ratification du délai et du mode de convocation.

- Approbation de la décision de la continuité d'exploitation de la société.

- Pouvoir en vue formalités.

Les documents relatifs aux Assemblées sont tenues à la disposition des actionnaires au siège de la société Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II 2035 Tunis Carthage.

2024R02852SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE

"Vignerons Coteaux Takelsa"

Capital social : 500MD

La société mutuelle de base «Vignerons Coteaux Takelsa» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2023 qui aura lieu le 24 décembre 2024 à 10 H du matin au siège de la société sise à El-Arima Takelsa afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2023.

2- Examen des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2023.

4- Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2023.

5- Quitus des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2023.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7- Mise à jour de la liste des associés et acceptation des nouveaux adhérents.

8- Fixation des jetons de présence à accorder aux membres du conseil d'administration.

9- Renouvellement de 1/3 des membres du conseil d'administration.

La société informe ses adhérents qu'elle commence à recevoir les candidatures aux postes des membres du conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception à partir de la date de cette convocation jusqu'à la date du dixième jour qui précède la date de l'assemblée ; aussi elle met à son siège social tous les documents se rapportant à l'assemblée à partir de huitième jour qui précède la date de cette assemblée.

2024R02853SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEDITERRANEENE DE PRESTATIONS MEDICALES CLINIQUE LA CONCORDE

S.A au capital de 17 510 000.000

Siège social : Cité Boukhzar Bouhsina - Sousse

M.F : 1235624M/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société CLINIQUE LA CONCORDE S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui a été reportée du jeudi 31 octobre 2024 au vendredi 13 décembre 2024, par défaut du quorum réglementaire, à 17h au siège social - Cité Boukhzar Bouhsina Sousse en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'année 2023,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'année 2023,

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Approbation des opérations prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023

7. Jetons de Présence

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le numéro 20241420069 en date du 13/11/2024.

2024S01466SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Sté de promotion médicale du Sahel - SA

Au capital de 24 399 800 dinars

Siège social : Boulevard du 14 Janvier - Hammam Sousse

RNE : 1154997Q

MF : 1154997QAM000

Messieurs les actionnaires de la société "Sté de promotion médicale du Sahel" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social, sis au boulevard du 14 Janvier - Sousse, le mercredi 11 décembre 2024 à 15h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle relative aux exercices 2022 et 2023.

2. Lecture et approbation des rapports de gestion établis par le conseil d'administration au titre des exercices 2022 et 2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2022 et 2023.

4. Lecture et approbation des états financiers relatifs aux exercices 2022 et 2023.

5. Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

6. Affectation des résultats des exercices 2022 et 2023.

7. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

8. Questions diverses.

9. Pouvoirs pour formalités.

2024S01476SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «GRAND MAGHREB MEDIAS»

Société anonyme

Au capital de 2.500.000 DT

Siège social : 01 Av. Jamel Eddine Afghani - 1002 Tunis

Identifiant unique : 1207778Y

Les actionnaires de la société «Grand Maghreb Médias» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 11 décembre 2024 à 10H à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sis au Boulevard Principal, Rue du Lac Turkana, 1053, Les Berges du Lac, Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité sur la gestion de la Société et des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2018 ;

2. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018 et affectation des résultats relatifs audit exercice ;

3. Lecture du rapport d'activité sur la gestion de la Société et des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2019 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019 et affectation des résultats relatifs audit exercice ;

5. Lecture du rapport d'activité sur la gestion de la Société et des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020 ;

6. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020 et affectation des résultats relatif s audit exercice ;

7. Lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes et approbation des conventions et opérations mentionnées à l'article 200 du code des sociétés commerciales et relatives aux exercices 2018, 2019 et 2020 ;

8. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice 2018, 2019 et 2020 :

9. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs;

10. Cessation des fonctions des membres du Conseil d'Administration et nomination des Administrateurs de la Société pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;

11. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;

12. Financement de la Société par compte courant associé et présentation de la situation financière de la Société actuelle;

13. Questions diverses;

14. Pouvoirs pour formalités.

2024402803SANB3

Réunion de l'assemblée générale ordinaire

Tunisian Indian Fertilizers : TIFERT

Société anonyme

Au capital de 278 656 600 DT

Identifiant unique : 975908G

Siège social : 7 Rue du royaume d'Arabie Saoudite Tunis

Les Actionnaires de la Société TIFERT sont convoqués à la Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 décembre 2024 à 10h au 8, Rue du Niger Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire Annuelle.

2. Ratification de la nomination des nouveaux administrateurs.

3. Lecture du Rapport de Gestion présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2022.

4. Lecture du Rapport Général des commissaires aux comptes.

5. Lecture du Rapport Spécial des commissaires aux comptes.

6. Approbation des Etats Financiers Audités au 31/12/2022.

7. Approbation des conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

8. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

9. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

10. Fixation des jetons de présence.

11. Délégation de pouvoirs.

2024402810SANB3

Sociétés communautaires

SOCIETE CITOYENNE REGIONALE HANNIBAL SERVICE TAXIS LOUAGE SFAX

Les membres du comité fondateur de la société citoyenne régionale Hannibal de service taxis louage Sfax ont le plaisir d'inviter le public à tenir l'assemblée générale constitutive le 15 décembre 2024 à 10h à l'avenue alrribat n°20 - 3000 Sfax.

L'ordre du jour de l'assemblée générale de la fondation inclura l'éligibilité citoyenne régionale Hannibal de services taxis louage Sfax :

1- Inviter les participants à se rencontrer pour la première fois

2- Constitution de la société citoyenne régionale de service taxis louage Sfax

3- Approbation des statuts de la société

4- Election des membres de conseil d'administration

5- Décider des contributions en nature le cas échéant

6- Nomination d'un commissaire aux comptes.

Téléphone : 98.973.248

2024X01502SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Groupement Centralisé de Ventes GIE - «G.C.V»

Siège social : ZI Ariana Charguia II Tunis

RNE : 0368186P

Tous les membres du Groupement d'intérêts Economiques «GIE» dénommé : Groupement Centrale des Ventes «GCV» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mercredi 18 décembre 2024, à 10 H au siège social du groupement sis à la Z.I Ariana Charguia II Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approuver l'Admission de deux nouveaux membres.

- Approuver la sortie d'un membre

- Changement de dénomination du groupement

- Nomination d'un co-gérant du groupement

- Modifications des statuts.

- Questions diverses.

2024402813SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société LEONI WIRING SYSTEMS TUNISIA dont le siège social est à la zone industrielle de Messadine 4013 Msaken du Gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2024-09-0201-00012095 en date du 22 Août 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des câbles électriques située à proximité de la Route Nationale N°11 (Route de Bizerte) à la zone industrielle de Mateur sud site "MS5" à Mateur du Gouvernorat de Bizerte et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte et de la municipalité de Mateur.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Bizerte ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Mateur ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société Sudas dont le siège social est situé à la rue de Abou Kacem Chebbi à Tbelbou de la délégation de Gabès Sud du gouvernorat de Gabès a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-2024-09-0201-0000871 en date du 19 Janvier 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de stockage

et de traitement des déchets hospitaliers située au lot N°4-3 à la zone industrielle de Gannouch au gouvernorat de Gabès et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Gabès et de la municipalité de Gabès.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Gabès ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Gabès ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Les héritiers du feu Naima Ben Ibrahim Ben Mohamed Bejaoui sont Saloua, Sabiha, Asma, Mohamed Lotfi, Mounir, Amel, Hichem et Tarek tous les fils du feu Hmida Ben Hadj Mohamed Ben Arbi Ben Nasr Benasr sis au n°04 rue Mohamed Cheikh Nakhli Sidi Fredj la Soukra Ariana, ont perdu le titre de propriété n°09/211 daté du 24/01/2023, pour le titre foncier n°25402 Ariana sis au n°04 rue Mohamed Cheikh Nakhli Sidi Fredj la Soukra Ariana.

Cet avis a été publié au journal Essahafa du 12/11/2024.

2024T01092DIVD2

Perte de titre de propriété

Suivant déclaration sur l'honneur daté du 23 octobre 2024 de Madame Bahija Bent Mohamed ElHedl Zakraoui, titulaire de la carte d'Identité nationale 02511984 délivrée le 8/6/2022, annonce la perte de son titre de la propriété numéro 09/810 délivré par Monsieur le conservateur de propriété foncière le 15/01/2004, objet du titre foncier 28566 Ariana.

Le présent extrait a été publié au Journal Echourouk du 14/11/2024.

2024R02837DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Abdellatif Ben Mahmoud Ben Elferjani Hmidi titulaire de la carte d'identité n°02082762, déclare la perte d'un titre de propriété n°28013, objet du titre foncier n°52843 Kairouan au profit de son père Mahmoud Hmidi - Une attestation de perte le 25/10/2024 sous le n°3858.

Cet article est paru aux Journaux (Chourouk et le Quotidien) le 7/11/2024.

2024S01467DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Faouzia Bent Abdelmajid Sakly épouse Aguir, titulaire de la CIN n°02844908 délivrée le 30 décembre 2020, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/7512 du 31/12/2009 concernant la parcelle n°2 d'une superficie de 8080 m² portant le nom de «Hallouma» et la parcelle n°4 d'une superficie de 2557m² objet du titre foncier n°22895, sises à Monastir.

2024S01471DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Fathi Hosni déclare qu'il a perdu ses deux titres de propriété des immobiliers situés à Beliana Amra Sfax le premier daté le 02/5/2017 et le deuxième daté le 28/9/2018 et qu'il prétend avoir deux nouveaux titres qui remplacent le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite opposition au bureau du notaire Adel Gmati Rue Farhat Hached Djebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2024X01495DIVD2

Nomination d'un liquidateur judicaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 7411/24 émanant du tribunal de première instance de Sfax 1 en date du 02/9/2024 il a été décidé la nomination de maître Souphia Gharbi son cabinet sis à l'avenue du 14 janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de la succession de Noomen Kamoun. Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un 1 mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2024X01504DIVD2